

L'AVENIR DU FRANÇAIS EN OCEANIE

Michel Wauthion

Dominée par deux pays anglophones dont l'un, l'Australie, fait figure de puissance régionale, et l'autre, la Nouvelle-Zélande, affiche une identité polynésienne très marquée, l'Océanie est néanmoins d'abord le fait des 24 Etats et territoires qui constituent les trois grandes régions du Pacifique, pour quelque 6,5 millions d'habitants : la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie¹. Le français est langue officielle et d'éducation dans les territoires de souveraineté française : Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ; ainsi que sur l'archipel de Vanuatu, où il partage ce statut avec l'anglais et, en partie, le bislama, pidgin à base lexicale anglaise. Partout ailleurs et à l'exception de l'Ile de Pâques, l'anglais est la langue officielle. Le statut du français s'analyse donc dans ce vaste espace selon trois aspects différents : langue première ou d'éducation dans les espaces de souveraineté française ; langue d'éducation ou langue seconde à Vanuatu ; langue étrangère partout ailleurs.

1. Langue première ou d'éducation dans les territoires de souveraineté française

1.1. Nouvelle-Calédonie

La population de Nouvelle-Calédonie s'élève à 230268 habitants (dont les deux tiers dans le Grand Nouméa), répartis selon les origines suivantes : 45% de Mélanésiens, 34% d'Européens, 12% de Polynésiens, 9% d'origine asiatique et diverse². Hormis le groupe européen, où l'unilingue francophone constitue la règle, les différentes communautés ont une pratique différenciée du français, allant de la langue maternelle à une langue seconde pratiquée plus ou moins régulièrement en fonction du lieu et de la durée d'implantation du locuteur, ainsi que de l'identité du groupe culturel d'appartenance. La vitalité des langues d'origine dans les communautés immigrées est variable et semble liée au milieu social et aux activités professionnelles, sans que des chiffres précis soient disponibles. On sait en revanche qu'environ un Kanak sur deux est locuteur d'une des 28 langues mélanésiennes recensées. Depuis la signature de l'Accord de Nouméa (1998), une politique linguistique est mise en place pour valoriser les langues vernaculaires qui sont reconnues comme langues d'enseignement et de culture de la Nouvelle-Calédonie.

La place du français, qui a remplacé depuis plus d'un siècle le pidgin comme langue de communication sur la Grande Terre et aux Iles Loyauté, n'est pas menacée. Le taux de scolarisation et les moyens de communication sont ceux des pays développés ; les gouvernements s'emploient à contrôler l'évolution du marché de l'emploi et l'augmentation de la population urbaine. C'est la préservation de la diversité linguistique qui est davantage en jeu ; les spécialistes notent une érosion des compétences linguistiques en langue maternelle kanak et une politique active d'aménagement linguistique à cet égard se fait attendre.

1.2. Polynésie française

Pour une population sensiblement équivalente à la Nouvelle-Calédonie (219 521 habitants), la situation démolinguistique de la Polynésie française n'en est pas moins très différente, même

¹ Ces territoires sont, en Mélanésie : Fidji, Nouvelle-Calédonie (France), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Vanuatu ; en Micronésie : Etats Fédérés de Micronésie, Guam, Mariannes du Nord, Marshall (USA) ; Kiribati, Nauru, Palau ; en Polynésie : Cook, Niue, Tokelau (Nouvelle-Zélande) ; Ile de Pâques (Chili), Pitcairn (Royaume Uni), Polynésie française ; Hawaï, Samoa, Samoa américaines (USA), Tonga, Tuvalu, Wallis-et-Futuna (France). La Nouvelle-Zélande forme avec Hawaï et l'Ile de Pâques le triangle polynésien mais seul cette dernière fait partie du Pacifique Sud proprement dit.

² Toutes les données statistiques proviennent des instituts nationaux ou territoriaux auxquels renvoie la bibliographie. La dernière mention de l'appartenance ethnique en Nouvelle-Calédonie remonte au recensement de 1996.

si l'on retrouve autour de Papeete une égale densification urbaine (1 habitant sur deux du territoire). Si l'émergence d'« une communauté humaine affirmant son destin commun »³ est en cours en Nouvelle-Calédonie, une telle identité existe depuis longtemps en Polynésie et frappe d'emblée le visiteur débarquant à Papeete, fût-ce par le français aux accents caractéristiques qu'il entend. D'une part, il n'y a jamais eu de peuplement européen à proprement parler sur ce territoire, malgré un accroissement significatif des Métropolitains à l'époque du Centre d'expérimentations du Pacifique. D'autre part, la langue première et véhiculaire est le reo maohi pour plus de 80% de la population polynésienne (qui représente elle-même 80% de celle du Territoire), même si cette réalité a eu tendance à s'affaiblir dans la deuxième moitié du XXe siècle, surtout dans l'île principale, Tahiti, sous la pression du français, langue administrative et économique du Territoire. Une politique de renaissance de la langue polynésienne a donc été mise en place par les autorités locales, en vue d'assurer durablement un bilinguisme additif plutôt qu'un usage approximatif des deux langues. L'implantation du tahitien en milieu scolaire existe et continue de se développer ; les émissions télévisées bilingues sont suivies (souvent dans les deux langues) par la population.

1.3. Wallis-et-Futuna

Les îles de Wallis (Uvea) et Futuna, distantes entre elles de 230 kilomètres, comptent 14 692 habitants. Mais on sait qu'il y a désormais davantage de personnes d'ethnies wallisiennes et futuniennes dans les communautés de Nouvelle-Calédonie (plus de 17000 personnes) que sur les îles d'origine, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de cohabitation ethnique autour de Nouméa. Le territoire exprime fortement l'isolement des micro-Etats du Pacifique : une activité économique dépendant entièrement des transferts financiers de la France, des sociétés traditionnelles fortement enracinées, organisées en chefferies et royaumes dont les dirigeants exercent par ailleurs des fonctions administratives officielles. L'enseignement contribue à maintenir les équilibres existants puisqu'il est géré pour le maternel et le primaire par la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC) avec du personnel enseignant quasi-exclusivement wallisien ou futunien. Seuls les collèges et le lycée relèvent de l'enseignement public. Les langues vernaculaires sont bien vivantes sur chacune des îles.

2. Langue seconde dans un Etat membre à la fois de la Francophonie et du Commonwealth

A Vanuatu (186 678 habitants en 1999), les équilibres linguistiques sont diversement mesurables. Trois, voire quatre langues sont utilisées par une grande partie de la population en permanence, en fonction des activités de la vie quotidienne. La langue du foyer demeure pour 72% des gens (55% en zone urbaine) l'une des 108 langues vernaculaires répertoriées, le reste faisant usage du pidgin bislama, langue nationale véhiculaire. En revanche, les langues d'éducation demeurent celles des anciennes puissances coloniales : le français (37,5%) ou l'anglais (62,5%), à l'exception de quelques classes-pilotes où l'alphabétisation est organisée en langue mélanésienne. Mais le taux de scolarisation est très faible et la qualification des enseignants encore insuffisante : si les chiffres parlent d'une population scolaire de 45228 élèves en 2001, taux remarquable pour un pays dont le revenu national brut en 2003 était de 1180 dollars par habitant, 16,5% de la population âgée de cinq ans et plus déclare n'avoir jamais fréquenté l'école et 81,2% de la population adulte n'aurait pas dépassé le niveau d'enseignement primaire. Il est dès lors bien délicat de transférer la répartition linguistique des élèves en termes de francophonie ou d'anglophonie de la population totale. La réalité est que le réseau d'enseignement privé et public produit depuis cinq ans l'équivalent annuel de

³ Article 4 du préambule de l'Accord de Nouméa.

trente à quarante bacheliers francophones, ce qui est peu. L'activité économique, concentrée sur la capitale, donne l'impression de s'exercer surtout en anglais, même si beaucoup de petites et moyennes entreprises sont dirigées par des francophones et que le français est partiellement ou entièrement la langue de travail des compagnies nationales d'électricité ou de télécommunications. Dans la fonction publique, les langues de travail sont l'anglais écrit et le bislama parlé depuis l'indépendance (1980), avec une augmentation de l'usage écrit du bislama au cours des dernières années. Le français est une langue officielle de traduction, avec des retards tels qu'il est presque sorti d'usage dans le domaine juridique, malgré les efforts de la coopération internationale. Et cependant, c'est une langue vivante, dont les populations et l'autorité politique expriment régulièrement la propriété collective, même si sa maîtrise ne saurait se comparer à celle d'autres francophones de diversité linguistique moindre.

3. Langue étrangère en milieu anglophone et multiculturel

3.1. Australie

Le recensement australien de 2001 indique que 80% des 18 972 350 habitants n'utilisent que l'anglais comme langue du foyer. Les principales langues allogènes domestiques sont les langues chinoises, l'italien et le grec. Le français n'arrive qu'en 19^e position, avec 39 529 locuteurs (dix fois moins que les communautés italophones ou sinophones). Ces chiffres ne traduisent certes pas les enjeux du français en Australie, qui sont d'abord liés au nombre d'apprenants dans un pays où la concurrence de l'anglais comme langue étrangère n'existe pas, ce qui a longuement assuré au français une position dominante. Au cours des années 80, ce rôle dominant dans l'enseignement supérieur a commencé à décliner. À cette époque en effet, une politique nationale d'aménagement linguistique est mise en place afin de favoriser la promotion dans le système scolaire des langues maternelles des centaines de milliers d'immigrants venus s'installer en Australie après la Deuxième Guerre mondiale en en faisant une société multiculturelle dynamique. A cet égard, on peut aujourd'hui mesurer les effets somme toute limités du programme national d'introduction des langues asiatiques⁴ dans les écoles australiennes (NALSAS, 1995-2002). En dépit de l'augmentation notable de l'apprentissage du japonais, le français demeure sinon la première, la deuxième langue enseignée, dans des cursus de nature très variable allant de classes d'immersion bilingue à des formations courtes. Un indicateur souvent cité concerne le choix des langues pour l'épreuve optionnelle du baccalauréat : en 2000, 4082 candidats sur 24562 avaient choisi le français, pour 5292 candidats au japonais. Le nombre d'étudiants de français dans les établissements d'enseignement supérieur et le réseau des 30 Alliances françaises d'Australie est d'environ 15000 apprenants et semble se stabiliser, après une période d'érosion.

3.2. Nouvelle-Zélande

Selon les statistiques de 2001, 1,3% (49 722) de la population totale néo-zélandaise (4 096 742 habitants) serait capable de s'exprimer en français. Dans ce pays officiellement bilingue (le maori est langue officielle depuis 1987), 93% de la population aurait l'anglais pour langue première et 4,3% le maori. Ce bilinguisme d'Etat fait en sorte que, contrairement à l'Australie, la Nouvelle-Zélande a élaboré un dispositif favorable aux politiques d'éducation bilingue, qui concernent également les langues des îles associées ou l'ayant été. On compte 23 816 apprenants de français dans les établissements scolaires, soit 3,2 % de la totalité, auxquels il convient d'ajouter, d'une part environ 1500 étudiants dans les départements de français de l'enseignement supérieur et, d'autre part, les apprenants en nombre variable qui fréquentent les neuf Alliances françaises de Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande a exprimé au cours des trente dernières années tantôt une francophobie affichée au plus fort des essais nucléaires

⁴ Il s'agit du japonais, du chinois (mandarin), de l'indonésien et du coréen.

français dans le Pacifique, en particulier avec l'affaire du *Rainbow Warrior* (1985) coulé en rade d'Auckland, tantôt une francophilie bien britannique. Cette dernière tendance domine bel et bien aujourd'hui, et son dernier avatar pourrait être représenté par les différentes recherches engagées en Nouvelle-Calédonie relatives à l'émergence d'une culture hybride francophone.

4. Les Etats océaniens : une francophonie d'appel ?

Les Etats et territoires insulaires d'Océanie constituent une sorte de « francophonie d'appel du Pacifique ». Les services de coopération et d'action culturelle des ambassades de France appuient des actions favorables à l'apprentissage du français de façon ciblée. Des potentiels existent, encore peu exploités : à Fidji, où existe une section de français au sein de l'université anglophone à vocation régionale ; à Tonga, où la politique royale marque régulièrement un intérêt pour la langue française ; en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont le Premier ministre, docteur honoris causa de l'Université de la Nouvelle-Calédonie en 2005, est favorable à l'implantation du français dans les universités papoues ; aux Salomon, où des campagnes archéologiques sous-marines françaises font naître un regain d'intérêt pour l'apprentissage du français ; ailleurs encore....

5. Organisations internationales

Enfin, il faut considérer les organisations internationales implantées en Océanie. Fondé en 1947 à l'initiative des puissances coloniales, le *Secrétariat de la Commission du Pacifique* est un organe de coopération régionale et d'assistance technique au service de tous les territoires du Pacifique Sud, à l'exception de l'Ile de Pâques et de Hawaï. L'implantation de son siège principal à Nouméa, la présence en son sein des territoires de souveraineté française et la contribution de la France à son financement concourent à maintenir l'usage relatif du français comme langue officielle de travail aux côtés de l'anglais. Le *Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique* est l'organe politique correspondant pour la région, chargé d'exprimer le *Pacific way* sur la scène internationale. Restreint aux Etats indépendants ou librement associés d'Océanie, ce qui inclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande mais exclut la France et les territoires de souveraineté française, le Forum ne compte que des pays membres du Commonwealth et reflète parfaitement l'idée traditionnelle de l'Océanie comme d'un « vaste océan anglophone », au milieu duquel évolue la plus grande densité de diversité linguistique endémique de l'humanité.

6. Conclusions

6.1. Un potentiel francophone de plus de sept cent mille personnes

	Nouvelle Caléd.	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Vanuatu	Australie	Nouvelle-Zélande	Divers	Total
Langue première	130 000	22 000	400		39 529			192 043
Langue d'éducation /de communication	230 268	219 521	14692	30000	1023	43		495 547
Langue enseignée				25000	100 000	45909	1000	151 000
Enseignants de français (zone FLE)					600	150	15	765
Etud. universitaires/ AEFÉ (Vanuatu)				463	5018	1620		7 101
DELF et assimilés					8000	300		8300
Francophones partiels				56034	100 000	25000		181 034
Francophones	230 268	219 521	14 692	30 463	53 684	2 113	1 015	551756
Total	230 268	219 521	14 692	86 497	153 684	27 113	1015	718 790

Langue d'éducation NZ: Classes bilingues primaires de Richmond Road School, Auckland (AEFE)

Langue d'éducation AUS: un établissement bi-national, Telopea Park School à Canberra (563) et à Manuka (130); l'école primaire Camberwell à Melbourne (nd) ; Benowa School à Brisbane (nd) ; le lycée Condorcet à Sydney (AEFE, 330).

Langue d'éducation Vanuatu: population scolaire du régime linguistique français (37.5% de 45228 élèves) + 7,5% de la population totale

Francophones partiels Vanuatu: 30% de la population totale

enseignants de français: estimation NZ sur base enseignants secondaires

langue enseignée: estimation pour AUSTRALIE; les chiffres pour NZ concernent seulement le secondaire: BARNETT (2004) donne 24253 apprenants au niveau secondaire et 21656 apprenants au niveau primaire

On peut estimer la population francophone totale actuelle en Océanie à environ 720 000 personnes, dont cent quatre-vingt mille francophones partiels⁵. Ces chiffres sont à situer parallèlement à 192 000 locuteurs de français langue première, dont 20% relèvent d'une communauté australienne où le français ne correspond sans doute pas à un usage réel. Le véritable enjeu est celui des langues d'éducation : le français est ou a été la langue de scolarisation pour près de 500 000 personnes, et il est enseigné à des degrés divers à 166 000 personnes au moins. L'atout majeur du français dans cette région du monde réside dans le fait qu'il n'est finalement menacé ni dans son usage de langue première, ni dans celui de langue vivante étrangère, emplois pour lesquels on peut raisonnablement prédire le rétablissement d'une stabilité à venir en Australie et en Nouvelle-Zélande, après deux décennies d'érosion. La part d'instabilité concerne l'usage du français langue seconde, essentiellement à Vanuatu. Dans les territoires de souveraineté française, la politique linguistique est celle qui a conduit au cours des années quatre-vingt-dix à la reconnaissance institutionnelle des « langues de France ». La diversité des communautés et des ethnies, l'absence d'une langue mélanésienne dominante ne sauraient remettre en cause l'usage du français en Nouvelle-Calédonie. Le pays est largement sous-peuplé (10 hab./km²) et une immigration importante est prévisible dans les années à venir, avec un resserrement de l'emploi du français. En revanche, une plus large

⁵ La terminologie du Haut Conseil de la Francophonie retient l'appellation de « francophones » (toute personne capable de faire face en français aux situations de communication courante) et « francophones partiels » (toute personne ayant une compétence réduite en français, lui permettant de faire face à un nombre limité de situations de communication), « langue première » (la première langue acquise et encore comprise par le locuteur), « langue seconde » (langue faisant l'objet d'un usage ou d'un apprentissage particuliers du fait de sa présence dans l'environnement, dans la culture ou dans l'histoire). Nous employons ici le terme de francophone au sens englobant et préférons réserver aux données chiffrées la notion de langue d'éducation. Il nous paraît difficile en effet d'établir une présentation quantitative de la langue seconde dans le cadre de la présente analyse.

autonomie en Polynésie française pourrait conduire le pays à valoriser davantage le tahitien (reconnu langue officielle de 1984 à 1992), sur le modèle du luxembourgeois, par exemple.

La mondialisation touche faiblement les milieux insulaires : la part limitée des échanges économiques internationaux contribue à un certain *statu quo*, que ne parvient pas à modifier l'industrie du tourisme, au développement somme toute assez lent. La pression géolinguistique qu'exercerait normalement l'environnement anglo-saxon est neutralisée par les effets de la continuité territoriale dans l'outre-mer français. Tel n'est pas le cas de Vanuatu, pays dont la faiblesse économique ne pourra qu'être accentuée par le taux très élevé de natalité persistant. Sans un véritable essor des relations économiques avec le voisin calédonien et en l'absence de toute politique linguistique volontariste en matière de langues officielles, l'usage du français est appelé à se marginaliser à Vanuatu. Enfin, le poids des médias peut sembler plus important en Océanie qu'ailleurs et l'action renforcée des opérateurs francophones, de TV5 par exemple, constitue un atout indéniable pour l'avenir

6.2. Perspectives du français dans les zones développées

On pourrait dès lors formuler la prédiction suivante, dans un espace géopolitique étendu à l'ensemble Asie-Pacifique. Les oasis de développement et de francophonie que sont les territoires français vont poursuivre leur rôle de stabilité linguistique et stratégique, malgré un accroissement significatif de population et la perspective d'un accès à l'indépendance à l'horizon 2015-2020⁶. Toutefois, le développement de l'autonomie de ces espaces est corollaire à leur intégration dans l'économie régionale. L'appui économique de la France aidant, ces territoires pourraient maintenir leur équilibre social et les partenariats enracinés avec Vanuatu en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie. Structurellement sous-peuplé, ce pays d'outre-mer français possède des réserves de développement inexploitées, qu'une augmentation significative de l'apport extérieur en main-d'œuvre qualifiée pourrait dynamiser. Mais, contrairement aux politiques d'immigration des pays voisins développés⁷, les accords politiques conclus à l'heure actuelle (Matignon, 1988 ; Nouméa, 1999) ne sont pas favorables à un accroissement démographique migratoire, malgré des projets avancés d'expansion de l'industrie du nickel qui entraîneront une demande importante en main d'œuvre. Dans le domaine des services, les liens culturels avec l'Asie francophone (Viet Nam, principalement) pourraient constituer une solution de rechange attrayante pour le Pacifique francophone ; le faible coût des ressources humaines asiatiques, le degré de qualification élevé permettraient de développer des prestations originales si la technologie est au rendez-vous (centres d'appel, coopération scientifique, ingénierie pédagogique). L'évolution du français en Australie et en Nouvelle-Zélande est très marginalement influencée par la francophonie océanienne ; elle relève avant tout d'une appréciation de la situation du français à l'échelle mondiale et demeure de ce fait tributaire de la puissance économique et industrielle française, accessoirement de la place du français dans les organisations internationales (l'impact francophone de la tenue des Jeux olympiques à Sydney en 2000 l'illustre parfaitement). Si le français continue d'être attrayant pour les candidats au multilinguisme d'Australasie (en y incluant aussi l'important marché potentiel indonésien), la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française devront alors en saisir tous les enjeux à l'échelle de leurs économies respectives, par exemple dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de l'apprentissage du français langue étrangère, où ils se situent sans concurrent sur le marché régional.

⁶ Selon l'Accord de Nouméa pour la Nouvelle-Calédonie.

⁷ 30000 immigrants en 2004 et 2005 en Nouvelle-Zélande.

Références bibliographiques :

- « Pacifique Sud », *Le français à l'Université. Bulletin des départements de français dans le monde* (2000). 5^e année, n°4 (nouvelle série). ISSN 1017-1150.
- AUSTRALIE (2005). Australian Bureau of Statistics, *2001 Census of Population and Housing*.
(<http://www.abs.gov.au>)
- BARNETT S. (2004). Communication personnelle [National French Adviser - Association of Colleges of Education in New Zealand: <http://www.french.ac.nz>].
- BROWN P. et ali (2002). "French in Australia: a historical overview of policy and practice", *National Language Policies and French: Case Studies*, John Benjamins, Amsterdam.
- BUFFIERE B. (2005). « Recensement de la population à Wallis-et-Futuna », *INSEE Première* n°1013.
- DAROT M., PAULEAU C. (1993). *Situation du français en Nouvelle-Calédonie* in BENJAMINO M. et ROBILLARD D. de (sous la direction de), *Le français dans l'espace francophone*, t. 1, Paris, Champion, 283-301.
- DOUMENGE J.-P. (2002). *L'Outre-mer français*, Paris, Armand Colin.
- FROUTE O. (1997). *Recensement de la population de la Polynésie française*, in INSEE-Première, N° 543.
- LYNCH, J., CROWLEY T. (2001), *Languages of Vanuatu : A new survey and bibliography*, Canberra, Pacific Linguistics.
- NOUVELLE-CALEDONIE (2005). Institut de la Statistique et des Etudes économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE-NC), *Recensements 1996 et 2004* (www.isee.nc)
- POLYNESIE FRANCAISE (2005). Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (INSEE-ISPF), *Recensement général de la population de Polynésie française de 2002* (www.ispf.pf)
- NOUVELLE ZELANDE (2002). Statistics New Zealand. *National Summary topic-based report 2001*, (<http://www.stats.govt.nz/census>)
- VALANTIN Chr. (sous la direction de) (2003). *La Francophonie dans le monde 2002-2003*, Paris, Larousse.
- VANUATU (1991). Bureau de la Statistique. *Vanuatu national population census May 1989 : Main report*. Port Vila.
- VANUATU (2000). Bureau de la Statistique. *The 1999 national population and housing census : Main report*. Port Vila.
- WAUTHION M. (2003). « Le Multilinguisme institutionnel à Vanuatu » in P. DE DECKKER et J-Y FABERON (sous la direction de), *L'Etat pluriculturel et les droits aux différences*, Bruxelles, Bruylant, p. 263-282.